

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 208

Présent(s) : 186

Représenté(s) : 3

Votant(s) : 189

Excusé(s) : 19

Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE**  
**DU GRAND REIMS**

**SEANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020**

Le jeudi 17 décembre 2020 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 11 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence depuis la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Jacques AMMOURA, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Bruno ARIZZI, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Franck ASSELIN, M. Jean-Robert AUGUSTE, Mme Maryline BAILLY, M. Franck BAILLY, M. Edouard BARON, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Marcel BENCIVENGO, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Denis BOUDVILLE, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Francky CARON, M. Philippe CHARDONNET, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Cécile CONREAU, M. Christophe CORBEAUX, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Nicolas DARGENT, M. Frédéric DECHAMPS, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, M. Thierry DESIRA, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Robert D'HARCOURT, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, Mme Kim DUNTZE, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCOUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Laurent GOBINET, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Patricia GRAIN, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, Mme Jeanne JACQUET, M. Franck JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Jean LETISSIER, M. Pierre LHOTTE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Thibault LOCQUARD, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, Mme Véronique MARCHET, M. Jean MARX, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Jean MICHEL, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Guy MOUCHEL, Mme Agathe MOUGENOT, M. François MOURRA, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Sylvie PORET, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAUX, M. Jean-Marc ROZE, Mme Marie ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Bernard SAINTOT, M. Philippe SALMON, M. André SECONDÉ, M. Jean-Luc SENE, M. Michel SICRE, Mme Armelle SIMON, M. Patrick SIMON, M. Michel SUPPLY, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Léo TYBURCE, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, Mme Sabrina LELARGE (suppléant de M. Cyrille DUTERNE), Mme Nadia DOUSSAINT (suppléant de M. Patrice MOUSEL)

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jean-Luc DUBOIS a donné pouvoir à Philippe SALMON, Mme Cathy LAURIN a donné pouvoir à Laurence DEPLAINE, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Yann VELLY

**Étaient excusé-e-s :**

M. Eric AMMEUX, M. Raymond AYALA, Mme Nathalie BELAMY, M. Vincent BENNEZON, M. Christophe BLOT, M. Nicolas CARNOYE, M. Fabien CHARPENTIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Valérie CORDEBAR, M. Alain DE CEULENEER, M. Denis LHOTELAIN, Mme Jacqueline LOPATA, M. Frédéric MASSONOT, M. Tarik MAZOUJ, M. Patrice MOREL, M. Christophe PATINET, Mme Aline POUDRAS, Mme Monique ROUSSEL, M. Bernard THIERY

**Secrétaire :** Agathe MOUGENOT

**Vice Secrétaire :** Dimitri OUDIN

**Votes :**

Pour : 189

Contre : 0

Abstention : 0

**COMMUNES DE CHÂLONS-SUR-VESLE ET CHENAY  
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE  
MODALITÉS DE CONCERTATION  
COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE - MODIFICATION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code du Patrimoine, notamment son article L.642-2 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, substituant la procédure des secteurs sauvegardés par celle des sites patrimoniaux remarquables,

Vu le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les délibérations des Conseils municipaux n°2016-033 du 11 avril 2016, n°2016-01-01 du 27 janvier 2016, n°2016-29 du 30 juin 2016 des communes de Châlons-sur-Vesle, Chenay, et Trigny relative à la création d'une AVAP,

Vu les délibérations des Conseils municipaux n°2017-001 du 6 février 2017, n°2017-01-01 du 31 janvier 2017, n°2017-01 du 25 janvier 2017 des communes de Châlons-sur-Vesle, Chenay, et Trigny donnant leur accord pour la poursuite et l'achèvement de procédures d'évolution des PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu sa délibération n°CC-2017-71 du 9 février 2017 décidant de poursuivre et achever les procédures des PLU ou documents d'urbanisme en tenant lieu des communes de Châlons-sur-Vesle, Chenay, et Trigny,

Vu sa délibération n°CC-2017-288 du 28 septembre 2017 fixant les modalités de la concertation et créant la commission locale,

Vu ses délibérations n°CC-2018-146 et n°CC-2019-126 des 28 juin 2018 et 27 juin 2019 modifiant la composition de la commission locale,

Vu la délibération n°2019\_38\_2 du Conseil municipal de Trigny du 18 juillet 2019 donnant un avis défavorable à la poursuite de la mise en place de l'AVAP sur son territoire,

Vu sa délibération n° CC-2020-105 du 24 septembre 2020 portant désignation au sein de divers organismes et

notamment de la commission locale de l'AVAP de Châlons-sur-Vesle et Chenay,

Considérant le souhait de la commune de Trigny de renoncer à la création d'une AVAP portant sur son territoire et décide, par conséquent, de ne plus intégrer la commune dans la procédure,

Considérant que suite au retrait de Trigny, il convient de réduire le périmètre de l'aire objet de la procédure,

Considérant le renouvellement des instances communautaires et municipales,

Considérant que la réduction du périmètre, le retrait de Trigny et le renouvellement des exécutifs induisent de modifier de nouveau la composition de la commission locale,

Considérant que le public doit être informé de ce retrait et du nouveau périmètre à travers une nouvelle concertation,

Vu le passage en Conférence de territoire Champagne Vesle

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 10 décembre 2020,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

d'approuver le nouveau périmètre de l'AVAP, désormais dénommée AVAP de Châlons-sur-Vesle et Chenay,

de fixer les nouvelles modalités de la concertation, lesquelles se décomposeront comme suit :

- Châlons-sur-Vesle : information du public par affichage en mairie et sur le site internet du Grand Reims,
- Chenay : information du public par affichage en mairie et sur le site internet du Grand Reims,

d'approuver la composition de la commission locale qui sera chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP, comme suit :

5 représentants titulaires des collectivités compétentes, dont 1 représentant de la Communauté urbaine du Grand Reims :

Chenay :

- M. Franck JACQUET, titulaire,
- M. Hermann WEINBUCH, titulaire,
- M. Manuel DIAS, suppléant,

Châlons-sur-Vesle :

- M. Martial DUPIN, titulaire,
- M. Thierry BLANGY, titulaire,
- M. Christophe OBERDICK, suppléant,

Communauté urbaine :

- M. Pierre LHOTTE, titulaire.

3 représentants d'administration :

- le Préfet du Département ou son représentant,
- le Directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- le Directeur de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ou son représentant,

4 personnes qualifiées dont 2 au titre du patrimoine culturel et 2 au titre des intérêts économiques locaux (membres d'associations, organismes consulaires, experts indépendants) :

- M. David MASSON, commerçant à Chenay,
- Mme Marjolaine TONNA, propriétaire du réduit de Chenay,
- M. Benoit MEROT, restaurateur à Chenay ,
- M. Guillaume HEIDSIECK, responsable du patrimoine de l'église,

à titre consultatif, l'Architecte des bâtiments de France qui ne pourra pas représenter le Préfet ou le Directeur de la DRAC,

et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil  
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Par délégation,**

**Nathalie MIRAVETE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 18 décembre 2020 et de la réception en Préfecture le 18 décembre 2020. Identifiant : 051-200067213-20201217-117221-DE-1-1